

"LA RENOUVIE"

Association régie par la Loi de 1901

3, Avenue d'Alsace-Lorraine

52100 SAINT-DIZIER

Tél. 03.25.06.18.78

larenouvie@orange.fr

CONDITIONS D'ADMISSION AU 1^{er} JUILLET 2024

CONDITIONS GENERALES

Etre en retraite
Avoir 60 ans
Venir sans animaux

CERTIFICAT MEDICAL

Ni maladie mentale
Ni maladie contagieuse
Valide (se suffire à soi-même)

LOYER

667.80 € pour un **F1 Bis** payable à terme échu,
(révisable au 1er juillet de chaque année).

Loyer 492.50 € + Charges 175.25 €

Charges : eau + chauffage

796.60 € pour un **F2**.

948.50 € pour les **F2 N°6 et 7**

>Taxe Ordures Ménagères : **6.04 €** par mois F1 Bis

>Taxe Ordures Ménagères : **7.45 €** par mois T2

>Electricité : acompte mensuel provisionnel de **7.00 €**
(régularisation annuelle selon consommation).

CAUTION

A verser à l'entrée :
Frais de dossier :

F1 Bis	F2	F2 (N°6 et 7)
667.80 €	796.60 €	948.50 €
6.10 €	6,10 €	6,10 €
-----	-----	-----
673.90€	802.70 €	954.60 €

RESTAURANT

Ouvert tous les jours à midi, sauf dimanches et jours fériés.

Repas du jour Résident

10.50 € sans la boisson

Repas du jour Invité

14.00 € sans la boisson

Repas Enfant (-12 ans).....

7,50 € sans la boisson

Potage : à emporter la semaine de 11 H30 à 13 H 00 : 2.20 €

Dimanche et fériés : Plat viande-légumes à emporter la veille : 6.30 €

A.P.L : Aide Personnalisée au Logement, attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales, **selon les ressources**, calculée à partir de l'**Avis d'imposition ou de non imposition**.

APL dûe à compter du 2^{ème} mois d'occupation pour les nouveaux allocataires.